



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche</p> <p>Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche</p> <p>Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur</p> <p>1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP</p> <p>Suivi par : Emmanuelle ILLAN tél. : 01 49 55 56 45 Fax : 01 49 55 50 68 N° NOR : AGRE0930288C</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGER/SDESR/N2009-2125</p> <p>Date: 15 décembre 2009</p>
---	--

Date de mise en application : **immédiate (session d'examen 2011)**

Annule et remplace :

Notes de service
DGER/POFEGTP/N95/N°2106 du 12 octobre 1995 (paragraphe B
« cadrage des contrôles certificatifs »).
DGER/POFEGTP/N2002-2012 du 12 février 2002.
DGER/POFEGTP/N2003-2014 du 27 février 2003.
DGER/POFEGTP/N2003-2092 du 02 décembre 2003.

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture
et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Nombre d'annexe : **5**

Objet : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option « Viticulture-Œnologie » (VO).

Bases juridiques : Livre VIII du code rural.

Arrêté du 21 juillet 2009 portant création et fixant les conditions de délivrance du Brevet de technicien supérieur agricole option « Viticulture-Œnologie ».

Mots-clés : BTSA Viticulture-Œnologie – BTSA VO – Epreuves – CCF – Hors CCF – Tronc commun – Domaine professionnel – EPS – MIL – M11.

Destinataires	
Pour exécution :	Pour information :
<ul style="list-style-type: none">- Administration centrale- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM- Hauts-commissariats de la République des TOM- Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux- Inspection de l'enseignement agricole- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole- Unions nationales fédératives d'établissements privés	<ul style="list-style-type: none">- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation de l'option « Viticulture-Oenologie » du BTSA en application de l'arrêté du 21 juillet 2009 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « Viticulture-Oenologie ».

La présente disposition est applicable à partir de la rentrée scolaire 2009 pour la session d'examen 2011 du BTSA « Viticulture-Oenologie ».

Les épreuves concernées sont les suivantes :

- E1 et E7 : épreuves nationales terminales ;
- E2, E3, E4, E5 et E6 : dans le cadre du CCF et hors cadre CCF ;
- EPS et MIL.

Sommaire de la note de service :

- I. Cadre général des modalités d'évaluation ;
- II. Modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun et du module d'initiative locale (MIL) ;
- III. Modalités d'évaluation des épreuves E5, E6 et E7 ;
- IV. Cas particulier du module M11 « Accompagnement au projet personnel et professionnel ».

I. – Cadre général des modalités d'évaluation

La définition de ce BTSA rénové en terme de référentiels (professionnel, certification et formation) nécessite la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'évaluation, en cohérence avec l'approche par capacités. Ces dernières sont induites par le référentiel professionnel et traduites par le référentiel de certification. Elles ne peuvent être évaluées qu'une seule fois.

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du brevet de technicien supérieur agricole option « Viticulture-Oenologie » repose sur sept épreuves.

Le dispositif d'évaluation porte ainsi sur deux épreuves nationales terminales intégratives qui représentent 50 % du total des coefficients et sur cinq épreuves avec des modalités différentes selon que le candidat est en contrôle en cours de formation – CCF – ou hors CCF. Ces cinq épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

Présentation des deux épreuves nationales (50 % des coefficients)

Pour offrir de la cohérence à la réforme engagée, deux épreuves terminales intégratives sont proposées : l'une centrée sur les capacités générales et l'autre sur les capacités professionnelles.

L'épreuve générale, E1 : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite. Elle permet d'évaluer la capacité « S'exprimer, communiquer et comprendre le monde : Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société ».

L'épreuve professionnelle, E7 : « Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel ». Elle permet d'évaluer la capacité générique « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur agricole pour faire face à une situation professionnelle », déclinée en capacités de rang 2.

Présentation des cinq épreuves (50 % des coefficients)

Dans le cas des établissements mettant en œuvre le contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif. Un CCF correspond à une seule situation d'évaluation.

La note globale obtenue par le candidat à l'ensemble de ces épreuves, est affectée du coefficient défini.

Délivrance du diplôme

Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales ;
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves coefficientées des groupes 1 et 2 auxquels s'ajoutent les points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne des modules d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.

II. – Modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun et du module d'initiative locale (MIL) :

ÉPREUVE TERMINALE INTÉGRATIVE « Expression française et culture socioéconomique »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E1	Ecrite	6	3h30 + 30mn

L'évaluation se déroule dans les mêmes conditions pour les étudiants en CCF et hors CCF.

Objectifs de l'épreuve

Elle permet d'évaluer la sous-capacité suivante incluse dans la capacité générale :

- S'exprimer et communiquer et comprendre le monde :
 - Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société.

Pour informations, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M21 et M22**.

Le sujet proposé aux candidats se réfère à un thème culturel et socio-économique mis en œuvre dans le cadre des modules de formation **M21 et M22** et des activités pluridisciplinaires. Chaque année, une note de service précise le thème au programme pour tous les BTSA. Ce thème est valable pour une promotion.

Nature de l'épreuve

L'épreuve est une production écrite qui s'effectue sur la base d'un corpus de documents. L'un d'eux, document principal, d'environ 800 à 1200 mots, est de nature argumentative. Les autres documents présentent des informations ou des points de vue contradictoires ou complémentaires. L'ensemble de ces documents est lisible en moins d'une demi-heure.

L'épreuve comprend deux parties :

- Dans la première partie, l'objectif est de vérifier que le candidat a compris le texte du document principal en mobilisant ses référents culturels et socio-économiques. Le candidat répond à des questions portant sur la compréhension du texte principal ;
- Dans la deuxième partie, l'objectif est de vérifier que le candidat sait, dans une situation de communication donnée, s'exprimer par écrit. Le candidat, à partir de documents fournis et de ses référents culturels et socio-économiques, expose un point de vue, l'illustre et l'argumente.

Evaluation de l'épreuve

Elle est assurée, à partir d'une grille nationale¹ par, obligatoirement, un enseignant d'économie et un enseignant choisi parmi les disciplines suivantes : français ou éducation socioculturelle.

¹ Voir annexe 1

EPREUVE E2

Objectifs de l'épreuve

Elle permet d'évaluer les sous-capacités suivantes incluses dans la capacité générale :

- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde :
- Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale ;
- Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ;
- Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire ;
- S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ;
- Interagir dans des situations de communication variées ;
- Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M21** et **M22**.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Nature	Coefficient
E2	3 CCF	3

Ces trois CCF sont affectés du même coefficient.

Contrôle certificatif en cours de formation n°1 – CCF n°1

Le CCF n°1 évalue deux capacités : « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire » et « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ».

Il se présente sous la forme d'une communication orale intégrant des supports de communication. L'étudiant effectue une recherche documentaire, individuellement ou en binôme, et réalise un traitement de l'information au travers d'une démarche de médiation documentaire qu'il définit. Ce travail s'appuie obligatoirement sur le thème socio-économique et culturel au programme.

Il s'agit de traiter l'information afin d'argumenter dans le cadre d'une situation concrète de communication orale imposée par l'équipe enseignante. L'évaluation se décompose en deux phases :

Phase 1 : L'évaluation de la qualité de la démarche de médiation documentaire et du traitement de l'information.

Cette évaluation est réalisée par au moins deux enseignants dont le professeur documentaliste, à partir des productions écrites de l'étudiant et d'éventuels entretiens individuels effectués tout au long de la démarche de médiation documentaire. Elle représente la moitié de la note de CCF n°1.

L'évaluation permet d'évaluer la capacité « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire ». Elle porte essentiellement sur la démarche de médiation documentaire et pas seulement sur le produit documentaire en lui-même. Elle est par conséquent réalisée de manière progressive en s'appuyant non seulement sur le produit documentaire construit dans le cadre de la médiation documentaire elle-même, mais également sur un outil de suivi individuel de la démarche de médiation documentaire (du type « carnet de bord ») qui est élaboré à partir des productions écrites détaillées ci-dessous :

- Une fiche relative à la démarche de médiation documentaire : définition précise du besoin d'information et de la problématique, formulation et justification d'une démarche de médiation documentaire pertinente, présentation du cahier des charges de la démarche ;

- une fiche relative à la stratégie de recherche documentaire : questionnement, mots clés, équations de recherche et argumentation, mobilisation des concepts et des techniques nécessaires à une recherche et à un traitement de l'information pertinent, exploration des différents outils de recherche à disposition, évolution de la stratégie de recherche en fonction des résultats ;
- une bibliographie analytique : signalement et résumé (ou analyse) de chaque document ;
- des fiches de lecture et d'analyse pour les documents jugés essentiels : résumé informatif, présentation des critères d'évaluation de la qualité de l'information et notamment de la pertinence par rapport au sujet traité, biographie de l'auteur, contextualisation ;
- l'ensemble des documents élaborés dans le cadre de la médiation documentaire : sélection d'un corpus de documents pertinents, traitement de l'information au regard d'une problématique exprimée et au service d'une argumentation ainsi que tous les documents secondaires jugés nécessaires ;
- une fiche relative au parcours individuel de l'étudiant (difficultés rencontrées, aides, pré-acquis, ...) permettant de contextualiser le travail réalisé par l'étudiant.

Phase 2 : L'évaluation de la communication orale d'une durée de quinze minutes minimum par étudiant.

L'évaluation porte sur la sous capacité à « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées » .

L'étudiant argumente oralement dans le cadre d'une situation concrète de communication imposée par l'équipe enseignante. Il s'appuie obligatoirement sur des supports de communication.

Cette évaluation est réalisée par au moins deux enseignants dont le professeur de français. Elle représente la moitié de la note du CCF n°1 et évalue l'aptitude du candidat :

- à s'exprimer à l'oral dans une situation de communication donnée :
 - o l'étudiant prend en compte la situation de communication (contexte, public, temps imparti) et adopte le niveau de langue et les procédés d'expression adéquats ;
 - o il s'implique et utilise correctement les codes paraverbaux (timbre, volume, débit, articulation) et non verbaux (champ visuel, gestuelle, posture, attitude).
- à mettre en œuvre une argumentation orale :
 - o l'étudiant met en œuvre une argumentation en relation avec la problématique choisie en veillant à la cohérence du cheminement argumentatif et à la pertinence des arguments et des exemples ;
 - o il utilise des supports adaptés et pertinents et maîtrise les codes utilisés (iconique, plastique, sonore).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 2 – CCF n°2

Le CCF n°2 évalue deux sous capacités : « Interagir dans des situations de communication variées » et « Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet » sous la forme de la conception et de la mise en œuvre, en petits groupes, d'un projet d'initiative et communication (PIC).

Ce projet comprend obligatoirement l'élaboration d'un support de communication visuel ou audiovisuel et la mise en place d'une animation.

L'évaluation est réalisée par au moins deux enseignants du M22 dont le professeur d'éducation socioculturelle.

Elle comporte une partie collective (évaluation du groupe) et une partie individuelle. Elle prend appui sur le carnet de bord du candidat et les fiches projets. Elle évalue les sous capacités du groupe et du candidat :

- à se situer dans une démarche de projet (cohérence, faisabilité, objectifs, mobilisation des ressources) ;
- à anticiper l'action (gestion du temps et des ressources, répartition des tâches, coopération, autonomie, adaptation) ;

- à améliorer la communication dans la mise en œuvre du projet (communication avec un public, pertinence, impact du support, valorisation du projet).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 3 – CCF n°3

Le CCF n°3 évalue deux capacités : « Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale » et « Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ».

Il s'agit d'un écrit d'une durée de 3 heures comprenant deux parties. La première, vise à contrôler les connaissances acquises dans le domaine socio-économique, à évaluer la compréhension et l'interprétation des documents ainsi que la perception de leurs enjeux. La seconde prend la forme d'un développement structuré et argumenté de trois pages qui porte sur une question vive de la vie économique et sociale.

Ce CCF repose sur un corpus de documents de nature économique comprenant au maximum 5 pages et qui peuvent être lus en une demi-heure.

Il est évalué par l'enseignant de sciences économiques en charge du M21.

2. Définition de l'épreuve terminale E2 pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E2	Orale	3	1 heure

Nature de l'épreuve

Cette épreuve concerne à la fois les sciences économiques et l'éducation socioculturelle.

Il s'agit d'une épreuve orale d'une durée totale de trente minutes. Elle s'effectue à partir d'un dossier constitué de deux types de documents proposés par le candidat :

- Un corpus documentaire cohérent et pertinent portant sur une question vive de nature économique et sociale. Ce corpus est constitué d'un article à caractère scientifique de 2000 à 8000 mots, exprimant un point de vue argumenté sur la question abordée. Une courte note de synthèse rédigée est jointe ainsi qu'une bibliographie indexée de 10 références maximum ;
- Une affiche, présentée en format A3, réalisée par le candidat visant, soit à illustrer de façon synthétique et attractive la question traitée, soit à exprimer le point de vue personnel et critique du candidat sur le sujet. Ce document conçu pour s'inscrire dans une situation de communication imaginée par le candidat doit être compréhensible, indépendamment, de la lecture de l'article par un public large.

Evaluation de l'épreuve

L'épreuve se déroule en deux parties :

- Dans la première partie, le candidat présente son dossier au jury composé de deux enseignants (un d'économie et un d'éducation socioculturelle). Dans un court exposé de 5 à 10 minutes maximum, il présente les enjeux de son sujet, reformule l'argumentation principale de l'article et présente son document visuel en précisant le contexte de communication dans lequel il pourrait trouver sa place ;
- Dans la deuxième partie, le jury interroge le candidat, d'une part sur les connaissances nécessaires à la compréhension de l'article, son intérêt et sa portée, la cohérence du dossier, la pertinence de la bibliographie, d'autre part sur la pertinence et la qualité du message visuel proposé en relation avec l'intention déclarée.

Les capacités annoncées pour l'épreuve E2 seront évaluées au travers de la qualité de l'expression orale et du dossier présenté, ainsi que sur la maîtrise des connaissances et la pertinence langagière et technique du message visuel.

EPREUVE E3 « LANGUE VIVANTE »

Objectifs de l'épreuve

Elle permet d'évaluer la capacité suivante :

- Communiquer dans une langue étrangère :
- Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre du module **M23**.

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Coefficient
E3	4 CCF	3

L'épreuve est constituée par 4 CCF qui permettent d'évaluer les activités langagières : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite, expression orale (en continu et en interaction). Un CCF, au moins, se rapporte au domaine professionnel.

La pondération des coefficients des CCF est la suivante :

- Compréhension de l'écrit : 20 %
- Expression écrite : 20 %
- Compréhension de l'oral : 30 %
- Expression orale (regroupant l'expression en continu et en interaction) : 30 %

Pour mettre en oeuvre les évaluations, les enseignants de langue doivent se référer à la note de service DGER/POFE/N2007-2042 du 27 mars 2007 qui précise la « Mise en oeuvre des nouvelles pratiques d'enseignement et d'évaluation en langues liées à la primauté de l'oral et à l'adoption du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) ».

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

BTSA rénovés			
Nom	Nature	Coefficient	Durée
E3	Orale 2 parties	3	20 mn + 40 mn de préparation

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve orale qui comporte deux parties, compréhension de l'oral et entretien en langue étrangère. Chaque partie compte pour 50% de la note globale. La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes.

Les modalités sont les suivantes :

- 20 minutes sont consacrées à l'entretien avec l'examineur. Le candidat commencera l'entretien par une présentation orale de 5 minutes ;
- 40 minutes sont accordées au candidat à la préparation des deux parties de l'épreuve. Il dispose librement de son temps de préparation. L'usage de dictionnaires monolingue et bilingue est autorisé.

Dans la première partie, l'objectif est d'évaluer la compréhension par le candidat de la langue parlée. L'évaluation est réalisée à partir d'un enregistrement sonore de bonne qualité, d'une durée de deux à trois minutes, fourni par l'examineur et accompagné d'une grille de compréhension. Le niveau de compréhension requis est le niveau B2 du CECRL.

L'enregistrement sonore est, par son contenu, conforme au programme du module M23. Il est extrait de tout enregistrement en langue étrangère présentant les caractéristiques de la langue parlée.

La grille de compréhension de l'oral², libellée en français, sera remplie en français. Elle sera remise à l'examineur au terme de la préparation mais ne fera l'objet d'aucun commentaire. L'examineur la corrigera en fin d'épreuve, après le départ du candidat. L'évaluation ne prendra en compte ni la qualité de l'expression, ni l'orthographe.

Dans la deuxième partie, l'objectif est d'évaluer le candidat sur son expression orale en langue étrangère à l'occasion d'un entretien entre le candidat et l'examineur.

Le thème de cet entretien, choisi par l'examineur, doit être conforme aux objectifs et au programme du module M23. Afin de guider le candidat ou stimuler sa réflexion, l'examineur joint au sujet un document ne présentant pas de difficulté de compréhension (scénario invitant à un jeu de rôle, document iconographique, plan, schéma, tableau de chiffres, graphique etc...).

Évaluation de l'épreuve

L'évaluation est assurée par un enseignant de la langue étrangère concernée. Il évalue l'entretien (deuxième partie) à l'aide de la grille d'évaluation de l'épreuve de langue vivante,³ qui lui permet d'apprécier notamment l'expression orale, la prise de parole en continu et en interaction. Puis, après le départ du candidat, il évalue la compréhension de l'oral à partir d'un enregistrement sonore (première partie) grâce à la grille d'aide à l'évaluation (compréhension de l'oral) renseignée par le candidat.

² Voir annexe 2

³ Voir annexe 3

EPREUVE E4 « TRAITEMENT DE DONNEES »

Objectifs de l'épreuve

Elle permet d'évaluer la capacité générale suivante :

- Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données, et les sous capacités :
 - Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ;
 - Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M41 et M42**.



Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Coefficient
E4	3 CCF	3

L'évaluation doit être suffisamment variée afin que, sur un nombre réduit de sessions d'examen, l'ensemble des objectifs soit évalué. L'épreuve est constituée par 3 contrôles.

Deux contrôles évaluent la capacité acquise dans le cadre du module M41 : « Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ».

- CCF1, de coefficient 1,2, évalue les sous-capacités suivantes :
 - « Utiliser les notions de statistique en vue d'une modélisation a priori » ;
 - « Utiliser les notions de statistique et de probabilités en vue de l'estimation et d'une prise de décision ».

L'évaluation doit être équilibrée entre les deux sous-capacités.

- CCF2, de coefficient 0,8, évalue la sous-capacité spécifique aux BTSA regroupés par famille.

Un contrôle évalue la capacité acquise dans le cadre du module M42 « Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne ».

- CCF3, de coefficient 1, d'une durée minimum de 1 heure 30, est construit autour d'un cas concret en liaison avec le domaine professionnel de l'option du BTSA et de manière à évaluer l'atteinte des objectifs 2, 3 et 4 du module M42. En conséquence il comporte obligatoirement :
 - la rédaction d'une démarche d'analyse structurée et complète relative à un problème à résoudre à l'aide des outils informatiques de traitement de données (données disponibles, traitements à réaliser, résultats à obtenir, choix des outils) ;
 - l'utilisation approfondie du tableur (fonctions avancées, liaisons, tableaux croisés) ;
 - l'utilisation de fonctions d'interrogation et d'édition d'un gestionnaire de bases de données (tris, requêtes, états) ;
 - l'utilisation raisonnée des outils de communication du type PréAO ou PAO (choix et mise en œuvre de fonctionnalités adaptées au problème).



Définition de l'épreuve terminale E4 pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E4	écrite	3	3 heures

Nature de l'épreuve

L'épreuve est écrite et d'une durée de trois heures. Elle est constituée de plusieurs exercices. Elle porte sur les capacités du module M41 et peut également porter sur celles de l'objectif 2 du module M42 (analyse préalable à l'utilisation de l'outil informatique).

Évaluation de l'épreuve

Elle est réalisée à partir d'indications de correction par un enseignant de mathématique-informatique qui intervient dans la filière BTSA.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois**.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet de vérifier l'acquisition la capacité générale suivante :

- Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser, et les sous-capacités :
 - Mobiliser son intelligence motrice ;
 - Gérer un projet de formation physique et sportif.

Cette épreuve a pour support le module **M31** de 87 heures.

L'évaluation certificative est individuelle et s'effectue en cours de formation.

Elle porte sur une ou deux épreuves dont les activités support ont fait l'objet d'un temps de pratique motrice significatif et suffisamment important : tendre vers quarante heures d'enseignement sur les deux années.

Les critères de l'évaluation prendront en compte pour :

- 75% : le niveau de compétences atteint et les connaissances maîtrisées dans le ou les activités retenues ;
- 25% : l'analyse réflexive de sa pratique au regard de son projet de formation (conception, conduite, régulation, bilan).

Les référentiels d'évaluation seront proposés en cohérence avec les grilles d'activités retenues pour les examens du second degré. Ils valoriseront en premier lieu la dimension motrice des apprentissages.

Une note individuelle finale sur 20, arrondie au point le plus proche est proposée par l'enseignant d'EPS.

Les étudiants handicapés, les étudiants présentant une inaptitude partielle attestée par l'autorité médicale, se verront proposés une épreuve adaptée.

Les adaptations, proposées par les établissements en début d'année, à la suite de l'avis médical, sont arrêtées par le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Les étudiants inaptes sont dispensés d'épreuve.

Les étudiants ne relevant pas du CCF ne sont pas évalués.

MODULE D'INITIATIVE LOCALE (MIL)

Seuls les points au-dessus de 10 de la note des MIL sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois**.

Les MIL (module M71) visent à permettre le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines.

Les MIL correspondent à un volume horaire de 87 heures.

De fait, le temps de formation disponible pour les MIL en BTSA peut être divisé entre un à deux modules, sachant qu'un MIL ne peut avoir un horaire inférieur à 40 heures.

Pour les modalités de constitution d'un dossier MIL et les modalités d'évaluation se référer aux notes de services :

- DGER/POFEGTP/N2003-2047 du 2 juillet 2003 ;
- DGER/POFEGTP/N2004-2122 du 22 décembre 2004.

III. – Les modalités d'évaluation des épreuves E5, E6 et E7 :

EPREUVE E5

Objectif de l'épreuve

L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes :

- Analyser la filière et son évolution pour agir individuellement et collectivement ;
- Analyser un système vitivinicole au sein d'un territoire dans une perspective de durabilité ;
- Participer au pilotage de l'entreprise vitivinicole.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Épreuve	Nombre	Coefficient
E5	3 à 4 CCF	3

- Un CCF, coefficient 1, soit oral prenant appui sur un dossier soit écrit.

En cas de CCF oral, le dossier est constitué par un étudiant ou par un groupe d'étudiants. Il repose sur une étude de cas, marché, filière dans un territoire. Le thème est défini par l'étudiant ou par le groupe d'étudiants. Il est validé par l'enseignant. Le dossier représente au maximum 50 % de la note de ce CCF.

En cas de CCF écrit, d'une durée maximale de 3 heures, il s'appuie sur un corpus de documents annexés et permet de tester les connaissances, la compréhension et les enjeux des documents présentés.

- Un CCF, coefficient 1, à l'écrit correspond à une étude de cas de nature technico-économique, économique, juridique ou financière en lien avec le fonctionnement d'une entreprise viti-vinicole clairement identifiée ; une partie diagnostic à l'échelle de l'entreprise est forcément réalisée.

- Un à deux CCF dont la forme et les modalités restent à l'initiative de l'équipe pédagogique (coefficient 1).

2. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats hors CCF :

Épreuve	Nature	Coefficient	Durée
E5	oral	3	30 mn

Nature de l'épreuve

A partir d'un dossier « activité viti-vinicole dans un territoire » constitué par le candidat.

Le candidat apporte son dossier le jour de l'oral. Le dossier, de 10 à 15 pages annexes comprises, doit présenter une situation réelle étudiée par le candidat et aborder les différents points (produit, filière, territoire, entreprise) servant de support à cette épreuve. Le candidat est évalué sur son aptitude à mobiliser les savoirs et les savoir-faire relatifs aux capacités de l'épreuve E5. L'aptitude du candidat à réaliser en autonomie un travail personnel et inédit de recherche et d'analyse est aussi pris en compte. Le dossier n'est pas noté en tant que tel mais sert de support à l'évaluation.

Les modalités de cette épreuve orale de 30 minutes sont les suivantes :

- 10 minutes de présentation du dossier ;
- 20 minutes de questionnement, par le jury, en lien avec la présentation.

Evaluation de l'épreuve

Elle est réalisée par un enseignant de sciences économiques et sociales et de gestion et un enseignant technique intervenant dans la formation.

EPREUVE E6

Objectif de l'épreuve

L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes :

- Proposer un processus viti-vinicole dans une situation donnée ;
- Conduire un processus viti-vinicole.

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Épreuve	Nombre	Coefficient
E6	4 à 5 CCF	6

Les mises en situation concrètes sont à privilégier. Les dimensions viticoles et œnologiques doivent être évaluées de manière équilibrée.

La biologie-écologie, la chimie et les sciences et technique des équipements doivent être prises en compte dans le cadre de mises en situations professionnelles.

- Un CCF, au moins, est sous forme écrite.
 - Deux CCF de nature « diagnostic-proposition » sont mis en œuvre :
 - o l'un lié au processus viticole ;
 - o l'autre lié au processus vinicole.
- Le choix d'un seul CCF peut être retenu sous réserve que l'évaluation porte sur l'ensemble du processus viti-vinicole.
- Un CCF, au moins, porte sur la gestion du travail et l'organisation de chantiers. L'apprenant est placé en situation d'encadrant.
 - Un à deux CCF dont la forme et les modalités restent à l'initiative de l'équipe pédagogique.

2. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats hors CCF :

Épreuve	Nature	Coefficient	Durée
E6	oral	6	40 mn

Épreuve terminale orale sur documents et/ou sur site (parcelle, cave).

Nature de l'épreuve

Elle prend la forme d'une étude de cas proposée par le jury. L'épreuve permet de vérifier les capacités du candidat concernant la démarche de « diagnostic-proposition » et la conduite d'un processus de production viti-vinicole, auxquelles peut s'ajouter une évaluation de ses capacités d'animation d'équipe.

Épreuve orale de 40 minutes (+ 40 minutes de préparation). Chaque candidat est évalué en viticulture et en œnologie.

Le candidat dispose de 10 minutes de présentation de l'étude de cas suivies de 30 minutes d'entretien avec le jury. Le jury interroge de manière équilibrée le candidat en viticulture et en œnologie afin de vérifier l'acquisition des capacités.

Evaluation de l'épreuve

Elle est réalisée par un enseignant de viticulture-œnologie et un enseignant de sciences et techniques des équipements intervenant dans les modules M53, M54 et/ou M55.

EPREUVE E7

« ÉPREUVE INTÉGRATIVE À CARACTÈRE TECHNIQUE, SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNEL »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E7 Partie 1	dossier individuel + oral	7	30 mn
E7 Partie 2	oral	5	30 mn
		12	

Cette épreuve nationale et terminale est affectée d'un **coefficient 12**. Elle se déroule dans les mêmes conditions pour les candidats en CCF et hors CCF.

Cette épreuve est caractérisée par son aspect contextualisé et intégratif, rendant compte d'une capacité globale à analyser les réalités professionnelles.

Objectif de l'épreuve

Elle permet d'évaluer la capacité :

- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en viticulture-œnologie pour faire face à une situation professionnelle :

- Assurer la veille technologique pour son propre usage ou pour le compte de collaborateurs ou de tiers ;
- Participer à des travaux de démonstration, d'expérimentation ou de recherche ;
- Proposer des adaptations (choix stratégiques) du système vitivinicole d'une entreprise à partir d'un diagnostic de durabilité ;
- Formuler à partir d'un diagnostic de situation, pour des collaborateurs ou des tiers, un conseil clair, argumenté et opérationnel en matière de conduite et d'orientation du processus de production ;
- Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de ses activités professionnelles ;
- Communiquer en situation professionnelle.

Cette capacité se décline en capacités de rang 2 évaluées dans deux situations d'évaluation indépendantes, c'est-à-dire deux temps et deux jurys.

PARTIE 1 : réalisation d'une étude technique (coefficient 7)

Cette situation d'évaluation permet de vérifier l'acquisition des quatre capacités de rang 2 :

Pour le dossier :

- Assurer la veille technologique pour son propre usage ou pour le compte de collaborateurs ou de tiers ;
- Participer à des travaux de démonstration, d'expérimentation ou de recherche ;

Pour l'oral :

- Proposer des adaptations (choix stratégiques) du système vitivinicole d'une entreprise à partir d'un diagnostic de durabilité ;
- Formuler à partir d'un diagnostic de situation, pour des collaborateurs ou des tiers, un conseil clair, argumenté et opérationnel en matière de conduite et d'orientation du processus de production ;

Elle évalue les démarches scientifiques et techniques mises en œuvre par le candidat pour traiter un problème technique.

Le candidat est évalué sur sa capacité à traiter un problème viticole ou/et vinicole rencontré par le responsable d'une organisation ou d'une entreprise. Les éléments de réponses proposés doivent être en accord avec le fonctionnement de cette organisation ou de cette entreprise.

Le mot « problématique » doit être compris dans un sens large. L'objectif est d'étudier une situation professionnelle réelle et contextualisée. Les réponses apportées ne peuvent être abordées de manière exclusivement bibliographique mais nécessitent la mise en place et la justification, au niveau BTSA, d'une véritable méthodologie de résolution du problème. Le candidat réalise une étude à caractère technique intégrant si nécessaire des aspects environnementaux et socio-économiques.

La problématique traitée a une relation étroite avec le référentiel professionnel et les situations professionnelles significatives.

Nature de la situation d'évaluation

Dans le cadre de l'épreuve pré-citée, le candidat effectue un stage de huit semaines minimum dans une organisation du secteur vitivinicole. Il rédige un dossier de 15 à 20 pages annexes comprises et une note de synthèse. Le dossier est destiné à l'enseignant correcteur de l'écrit. La synthèse est réalisée à l'intention de l'ensemble des membres du jury. Dans le dossier et la note de synthèse, le candidat présente les points essentiels de son étude sous la forme d'un document synthétique à caractère professionnel (contexte, problématique, démarche mise en oeuvre, résultats, propositions éventuelles).

La soutenance orale :

- 10 minutes de présentation. Le candidat présente son étude ainsi qu'une analyse critique de la méthode mise en oeuvre et des résultats obtenus. Pour étayer son propos, le candidat peut s'appuyer sur tout support de communication à sa convenance ;
- 20 minutes d'entretien. Le jury demande au candidat des éclaircissements ou des approfondissements sur l'étude présentée et l'interroge sur sa capacité à prendre du recul sur la démarche et les méthodes mises en oeuvre pour résoudre le problème.

Evaluation

Elle est réalisée⁴ par un enseignant de viticulture-œnologie et un autre enseignant.

PARTIE 2 : analyse de situations professionnelles vécues lors de séquences en milieu professionnel (coefficient 5)

Cette partie de l'épreuve permet de vérifier l'acquisition des capacités de rang 2 suivantes :

- Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de ses activités professionnelles ;
- Communiquer en situation professionnelle.

Elle évalue la démarche qui a permis à l'apprenant d'aboutir à des résultats et à mettre en évidence les capacités mobilisées dans le cadre de trois situations professionnelles vécues au cours de sa scolarité.

Les situations professionnelles vécues doivent appartenir aux champs de compétences du référentiel professionnel : « Pilotage du système d'exploitation », « S'insérer dans un réseau de partenaires », « Management d'équipe », « Gestion économique et administrative », « Gestion du vignoble », « Vinification », « Commercialisation ».

Elles permettent l'acquisition des capacités visées par le référentiel de certification.

Trois exemples de situations :

Situations de l'ordre de la conduite et de la mise en oeuvre de tout ou partie du processus de production ou de l'organisation d'une phase de la production

- Raisonner, conduire et mettre en oeuvre tout ou partie du processus de production : prendre une décision, justifier une intervention, réaliser, réagir aux imprévus, contrôler les résultats, enregistrer les résultats ;
- Organiser un chantier ou gérer une équipe au travail ;
- Mettre en pratique le management environnemental ;
- Mettre en pratique le management de la qualité.

⁴ Voir grille indicative en annexe 4

Interventions en amont ou en aval du processus

- Elaborer et diffuser un conseil technique ou technico-économique : article de journal, plaquette ;
- Organiser et animer une visite technique, une dégustation, une action de communication ;
- Suivre et exploiter une expérimentation.

Situations liées à l'évaluation, à l'adaptation et au pilotage du système de production

- Évaluer la durabilité d'un système de production et proposer des évolutions ;
- Intégrer de nouveaux modes de production ou de nouvelles techniques dans un processus de production ;
- Raisonner le choix d'un investissement, d'un équipement.

Les situations professionnelles vécues doivent avoir été réellement et concrètement expérimentées par l'apprenant lors de séquences de formation en milieu professionnel dans le cadre scolaire (stages individuels, stages collectifs, interventions sur l'exploitation du lycée ou d'un professionnel partenaire...) ou hors du contexte scolaire (cadre familial, associatif, d'entraide...). Une situation professionnelle n'est vécue que si l'étudiant y joue un rôle d'acteur et/ou est associé directement dans la prise de décision, c'est-à-dire que par ses activités il oriente la situation professionnelle. Elle mobilise des capacités identitaires du niveau de formation et de l'option.

Ces situations doivent correspondre à des activités au cours desquelles le candidat a mené des actions et obtenu des résultats.

- Parmi les trois SPV, l'une au moins est une situation à dominante viticole, une autre à dominante vinicole. La troisième est au choix du candidat ;
- Les SPV retenues par le candidat doivent se différencier significativement des situations présentées et évaluées dans le dossier technique (Partie 1) ou lors de CCF (MIL, PIC,...) ;
- Les différentes situations professionnelles n'ont pas obligatoirement de liens entre elles.

Nature de la situation d'évaluation

Le candidat rédige sous forme de fiche de présentation de trois situations professionnelles vécues (1 à 2 pages par situation). Il note son identité sur chacune de ses fiches qu'il remet le jour de l'examen, au jury. Ce document n'est pas évalué mais est indispensable.

La soutenance orale

- 5 minutes de présentation de la situation tirée au sort par le jury parmi les trois préparées. Pour étayer son propos, le candidat peut s'appuyer sur tout support à sa convenance ;
- 25 minutes d'entretien au cours desquelles le candidat approfondit les éléments apportés lors de sa présentation ; identifie les capacités mobilisées, leur origine, leur mode d'acquisition au cours de la formation et la manière dont il les a articulées pour faire face à la situation ; montre sa capacité à prendre du recul par rapport à la démarche qu'il a mise en œuvre. Le jury peut étendre l'entretien aux deux autres situations professionnelles vécues par le candidat.

Evaluation

Elle est réalisée⁵ par un enseignant de viticulture-œnologie, un autre enseignant et un professionnel. Si l'un est absent, le jury peut se tenir.

L'objectif de l'évaluation de cette partie de l'E7 n'est pas de porter une appréciation sur les résultats de l'action, mais d'apprécier la démarche mise en place par l'apprenant pour faire face à une situation professionnelle complexe et sa capacité à prendre du recul par rapport à son action.

⁵ Voir grille indicative en annexe 5.

IV. – Cas particulier du module M11 :

Ce module correspond à un volume horaire de 87 heures.

Il n'appartient pas au domaine commun et n'est pas directement partie prenante dans l'acquisition de capacités faisant l'objet de l'évaluation du BTSA.

La Directrice Générale de l'Enseignement
et de la Recherche

Marion ZALAY

ANNEXE 1

GRILLE D’EVALUATION DE L’EPREUVE E1 : « EXPRESSION FRANCAISE ET CULTURE SOCIO-ECONOMIQUE »

SESSION

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT

OBJET DE L’ANALYSE	CRITERES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	NOTE/ BAREME
1 ^{ère} partie	Réponse(s) : - complète(s) - précise(s)	(à préciser selon la ou les question(s) posée(s)	/7
2 ^{ème} partie	- Adaptation du texte à la situation de communication	- respect de la forme demandée - organisation pertinente du texte - prise en compte du public visé	/3
	- Richesse des arguments	- diversité - pertinence - précision	/6
Sur les deux parties	Présentation et maîtrise des codes	- présentation correcte - respect des codes orthographiques et morphosyntaxiques	/4
Total			/20
Note en points entiers			/20

ANNEXE 2

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E3 pour les candidats hors CCF COMPREHENSION de l'ORAL (SUR 10)

NOM :

Prénom :

Date :

Fiche à remplir en français – Grille fournie à titre indicatif (à adapter en fonction du support)

	I- Compréhension globale	7 Pts/10
Nature du document et/ou origine		
Intervenants (identité, fonction, qualité, ...)		
Contexte (lieu, époque ...)		
Thème(s) général (aux)		
Idées principales		
	II- Compréhension détaillée	3 Pts/10
Argumentation, points de vue défendus, etc.		
Dates, lieux, chiffres, %, sigles, etc., ... (préciser le contexte)		
Autres éléments y compris sous-entendus, atmosphère, humour, ton, etc.		
TOTAL 1 ^{ère} partie		/10

ANNEXE 3

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE DE LANGUE VIVANTE E3 candidats hors CCF

SESSION

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT

EXPRESSION ORALE	
<p style="text-align: center;">ANALYSE ET EXPLOITATION DU DOCUMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre compte - Interpréter - Développer un point de vue personnel 	/2
<p style="text-align: center;">APTITUDE A COMMUNIQUER</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise de parole en continu - autonomie - aisance ▪ Entretien - réactions aux sollicitations de l'examineur - initiative - capacité à intéresser et convaincre 	/2
<p style="text-align: center;">NIVEAU DE MAITRISE DE LA LANGUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intelligibilité du message* - Correction de la langue* - Fluidité de l'expression - Authenticité de la langue <p><i>*Lexique, morphosyntaxe et prononciation sont plus particulièrement évalués ici.</i></p>	/6
Total	/10
COMPREHENSION ORALE	/10
<p>Note finale Expression orale + compréhension orale</p>	/20 en points entiers
Appréciation générale :	

Signature

ANNEXE 4

GRILLE D'ÉVALUATION DE LA PARTIE 1 DE L'ÉPREUVE E7

Réalisation d'une étude technique (coefficient 7)

SESSION :

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT :

Remarque concernant la grille indicative :

Cette grille est un document de travail à l'intention des équipes pédagogiques et peut évoluer.
Elle fera l'objet d'un travail complémentaire visant, entre autre, à mettre en évidence les indicateurs.

Capacités	Critères	Indicateurs	Observations	Note
Partie évaluation du rapport écrit				
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la veille technologique pour son propre usage ou pour le compte de collaborateurs ou de tiers - Participer à des travaux d'expérimentation ou de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actualisation des connaissances ▪ Intérêt de l'étude présentée par rapport au niveau BTSA ▪ Pertinence et rigueur de la démarche adoptée pour traiter le problème 			/20
Total pour la partie écrite				/20
Partie évaluation de l'oral				
<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des adaptations (choix stratégiques) du système viti-vinicole d'une entreprise à partir d'un diagnostic de durabilité - Formuler à partir d'un diagnostic de situation, pour des collaborateurs ou des tiers, un conseil clair, argumenté et opérationnel en matière de conduite d'orientation du processus de production 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Choix des éléments présentés ▪ Justification des choix et de la démarche adoptée ▪ Analyse critique du travail présenté ▪ Maîtrise de la situation proposée ▪ Maîtrise du sujet d'un point de vue scientifique ; et technique ▪ Qualité de l'argumentation 			/80
Total pour la partie orale				/80
Écrit + oral				/100
Note finale en points entiers				/20

ANNEXE 5

GRILLE D’EVALUATION DE LA PARTIE 2 DE L’EPREUVE E7

Analyse de situations professionnelles vécues lors de séquences en milieu professionnel (Coefficient 5)

SESSION :

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT :

Remarque concernant la grille indicative :

Cette grille est un document de travail à l'intention des équipes pédagogiques et peut évoluer.
Elle fera l'objet d'un travail complémentaire visant, entre autre, à mettre en évidence les indicateurs.

Capacités	Critères	Indicateurs	Observations	Note
<p>Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de ses activités professionnelles</p> <p>Communiquer en situation professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implication dans l'action ; - Analyse critique des résultats de ses activités ▪ Identification et analyse des écarts par rapport aux objectifs de départ ▪ Identification des compétences nécessaires dans cette situation professionnelle ▪ Réinvestissement des compétences dans des situations professionnelles futures <ul style="list-style-type: none"> ○ Justification du choix des SPV retenues ○ Présentation de la situation vécue ○ Maîtrise des connaissances scientifiques et techniques en lien avec la (les) situation(s) étudiée(s). ▪ Mobilisation d'arguments - Choix et exploitation des moyens de communication - Maîtrise du temps 			
Total				/100
Note finale en points entiers				/20